

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL de MAUBEC
MERCREDI 16 DECEMBRE 2009
19H00

Absents excusés: F.GUIGOU (Pouvoir à F.MASSIP) - C.TETELAIN

Secrétaire de séance: P.THIEBLEMONT

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2009**

Adopté à l'unanimité

1. Convention CAUE de Vaucluse pour mise en forme de principes d'aménagement

Dans le cadre du projet d'acquisition des terrains à proximité de l'aire de loisirs, et de l'Ecole Arthur RIMBAUD, le Maire propose la signature d'une convention avec le CAUE du Vaucluse qui sera chargé d'établir une mise en forme de principes d'aménagement de ces deux emplacements réservés (équipements sportifs, équipements scolaires) - *Adopté à l'unanimité*

2. Contrat de Plan Conseil Général de Vaucluse 2009- 2011

Il est nécessaire de signer avec le Conseil Général de Vaucluse un nouveau contrat de plan pour la période 2009/2011. L'attribution annuelle sur travaux d'investissement a été fixée à 62 800 € par le Département. Les opérations subventionnables proposées sont les suivantes :

- 2009 : Travaux Voirie
- 2010 : Réhabilitation Maison DEFLAUX
- 2011 : « «

La perception des subventions interviendra 1 an après l'année de référence - Il est possible en fonction de l'avancement des projets de modifier les projets bénéficiaires par avenant - *Adopté à l'unanimité*

3. Ligne de trésorerie

Dans l'attente de versement de subventions (bassin des Rigons, travaux de voirie...), il est nécessaire de contracter une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 200 000 € auprès du Crédit Agricole - *Adopté à l'unanimité*

4. Convention « Chèque-Loisirs » CAF/MSA 2010

Afin de permettre la contractualisation qui permet la mise en œuvre et le cofinancement du dispositif « chèque-loisirs », la CAF et la MSA propose à la Commune une nouvelle convention pour l'année 2010. Rappelons que ces chèques-loisirs dont peuvent bénéficier certaines familles sous conditions de revenus, permettent l'inscription dans les structures de loisirs labélisées - *Adopté à l'unanimité*

5. Convention Contrat Enfance Jeunesse- Avenant 2009-2010

La Commune de LAGNES qui disposait de son propre contrat enfance a vu ce dernier arrivé à échéance fin 2008. La Commune de LAGNES, étant déjà partenaire du Contrat Enfance Jeunesse Volet Jeunesse, il est proposé à cette Commune d'intégrer par avenant 2009/2010 le cadre contractuel existant afin d'éviter le cumul impossible de deux C.E.J. pour un même territoire. Cet avenant intégrera l'action « Crèche Les Pitchots de Lagnes » - *Adopté à l'unanimité*

6. Communauté de Communes de Coustellet :

a. Compétence Logements ZAC

La C.C.C. demande aux Communes membres de se prononcer sur sa compétence à réaliser des logements dans les ZAC du fait de l'imprécision de l'article 12 des statuts de la C.C.C. Le Conseil Municipal confirme que la C.C.C. a bien cette compétence - *Adopté par 10 voix*

pour et 8 abstentions (D.REYNAUD, F.MASSIP, F.GUIGOU, J.L.BOQUIS, A.MONTAUBAN, P.THIEBLEMONT, F.POIRIER, M.GUILLEN)

b. Création et gestion des ZAD

La Communauté de Communes de Coustellet demande aux Communes membres de se prononcer sur la compétence communautaire à créer et gérer une ZAD (saisie du Préfet, exercice du droit de préemption...) - Le Conseil Municipal confirme que la C.C.C. a cette compétence - *Adopté par 14 voix pour et 4 abstentions (B.CARRE-DELCROIX, A.CAHOUR, C.SANCHES, D.REYNAUD)*

7. **Contrat Enfance Jeunesse 2009**: Vote des Subventions pour les activités ayant eu lieu au cours du 2° semestre 2009 et validées par le Comité de pilotage C.C.C : AVEC (3 095,00 €) - MLC (193,29 €) - FER A CHEVAL (280,27 €) - VILLAGES SPORTS (966,00 €) ALSH OPPEDE (579,88 €) - *Adopté à l'unanimité*
8. **Décisions Modificatives au Budget Primitif 2009 (principal + assainissement)** - *Adoptées à l'unanimité*

Le Maire lève la séance à 20H10